

Les Cahiers de droit



Un projet d'assurance-maladie au dix-huitième siècle

G. Robert

Volume 16, numéro 3, 1975

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/042043ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/042043ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)

1918-8218 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Robert, G. (1975). Un projet d'assurance-maladie au dix-huitième siècle. *Les Cahiers de droit*, 16(3), 703–704. <https://doi.org/10.7202/042043ar>

Tous droits réservés © Faculté de droit de l'Université Laval, 1975

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Un projet d'assurance-maladie au dix-huitième siècle

G. ROBERT *

Le journal l'*Année Littéraire* publiait en 1754, sous le titre de « Maison d'Association », un projet de monsieur de Chamousset, maître des Comptes, et en 1770, proposait à ses lecteurs un « Mémoire sur l'établissement de compagnies qui assureront en maladie les secours »¹, du même auteur, qui développait ainsi une idée visant à offrir une solution aux personnes touchées par la maladie. Monsieur de Chamousset, prenant l'exemple des compagnies d'assurances maritimes ou incendie, prospères en son siècle, estimait que des compagnies s'inspirant des mêmes principes pourraient garantir la maladie « à tous ceux qui, en santé, leur payeront une très petite somme par an, ou même par mois ». Le paiement de ce que nous appelons une cotisation ou une prime devait, ainsi, permettre de couvrir le risque de maladie, comme les risques d'incendie ou de naufrage dans les compagnies ordinaires.

Son système était fondé sur le principe selon lequel, d'après les médecins, sur cent personnes, il n'y aurait jamais dans l'année que douze malades pendant un mois ou vingt-quatre pendant quinze jours et qu'ainsi l'entretien d'un seul lit pourrait répondre aux besoins annuels de cent personnes. Il prévoyait la fondation d'un premier établissement de trois cents lits, répartis en salles ou en chambres de un ou deux lits et même quelques appartements pour les personnes plus fortunées, les soins étant les mêmes pour tous. Le nombre de lits retenu permettait de répondre aux besoins de trente mille participants.

L'auteur, se référant à l'expérience de l'établissement des Frères de la Charité qui s'accroissait considérablement à l'époque, estimait que la moitié seulement des versements serait absorbée par les dépenses ; aussi, il pensait qu'une loterie pourrait faire profiter les associés du bénéfice réalisé. Monsieur de Chamousset souhaitait que de semblables établissements s'ouvrent en province et à l'étranger et que les associés de chacun d'entre eux soient reçus dans les autres.

L'auteur soumettait son projet à des membres du corps médical ainsi qu'aux six corps de marchands. Des médecins, messieurs Bertrand, Lorry et Petit, anatomistes, de la Faculté de Paris, lui écrivaient au mois de juillet 1770 pour manifester leur intérêt envers le projet ainsi formé, et les gardes de chaque corps de marchands avaient fait de même au cours du mois de juillet 1754. Les lettres des médecins comportaient des précisions intéressantes.

* Institut de Droit des affaires, Paris.

1. *Année Littéraire*, 1770, Tome V, page 265.

Monsieur Lorry indiquait que presque la moitié des domestiques mourraient de fluxions de poitrines à la suite des hivers rigoureux et que lors des opérations chirurgicales, faute de linge, de « bons onguens » et de gardes sûres, un bon tiers des patients périssaient. Il ajoutait que nombre de provinciaux séjournant à Paris pour leurs études ou leurs affaires y tombaient malades et mourraient sans être réclamés par leurs familles.

Le mérite du « Mémoire » de monsieur de Chamousset est d'avoir proposé une solution originale aux problèmes que posait la maladie à ses contemporains et on pourrait remarquer qu'elle n'est pas loin de la pratique des mutuelles modernes. Mais, en plus, son approche de la question est concrète, il tient compte de l'expérience des compagnies d'assurances et aborde le sujet en essayant d'effectuer un calcul de probabilité qui débouche sur une évaluation financière du coût de l'entreprise. Son étude n'est pas un simple énoncé de principes et de bons sentiments, mais son contenu est réel. Aussi, il faut savoir gré à l'*Année Littéraire* de ne pas l'avoir négligée et de nous permettre de la consulter deux siècles plus tard.